Plan Local d'Urbanisme

Commune de

SAINT-AVOLD

5S-3 PLAN DES SERVITUDES

ECHELLE : 1/5000

Procédure d'élaboration	
Prescription	16/01/2002
Arrêté	27/01/2005
Approbation	20/12/2005

Approbation de modification			
1e	DCM 04.04.17	5e	
2e		6e	
3e		7e	
4e		8e	

Arrêté de mise à jour			
1e	16/10/2008	5e	
2e	21/01/2014	6e	
3e	03/10/2023	7e	
4e		8e	

Procédure de révision	1ère révision	2ème révision	3ème révision	4ème révision	5ème révision
Prescription					
Arrêté					
Approbation					

PPRT : Servitude résultant du Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des installations des sociétés ARKEMA France, PROTELOR, SNF et TOTALPETROCHEMICALS France situées à ST-AVOLD et L'HOPITAL, approbation par arrêté préfectoral du 22 octobre 2013.
Le dossier PPRT annexé au PLU comporte :
- Une note de présentation, un plan de zonage, un règlement, des recommandations tendant à renforcer la protection des populations mentionnées à l'article L.515-16 du Code de l'Environnement.

Pour info:

- Servitudes non aedificandi (Art. 16.1 du traité du 16/12/1937) relatives à la frontière Franco-Allemande
- Périmètre de protection de captage d'eau potable en projet
- Canalisations de propylène ø90 et d'éthylène ø150 (SOLVAY)
- Canalisations d'azote ø100 et d'hydrogène ø50 (AIR LIQUIDE)
- Lignes 5 Kv HBL
- Sondages HBL
- Réseau grisou Charbonnage de France
  Puits, piézomètres et périmètre minier reportés à titre d'information
- Liaison hertzienne Scy-Chazelles-Saint-Avold EDF et les servitudes liées reportées à titre d' information
- Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.

– SERVITUDES REPORTÉES D'APRÈS LES DOCUMENTS FOURNIS PAR LES SERVICES GESTIONNAIRES DES DIFFÉRENTS RÉSEAUX. LA PRÉCISION DU REPORT EST RELATIVE A LA QUALITÉ DES DOCUMENTS TRANSMIS.

LEGENDE

A5	Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement.
A7	Servitudes relatives aux forêts dites de protection.
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés, inscrits.
AS1	Servitudes attachées à la protection des eaux potables.
I1	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de pipe-lines d'intérêt général.
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de Gaz.
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
I5	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de produit chimique.
Int1	Servitudes relatives aux cimetières.
~~PT1~~	~~Servitudes de protection des installations radio électriques contre les obstacles et les perturbations.~~
~~PT2~~	~~Servitudes relatives aux liaisons radioélectriques civiques de protection contre les obstacles.~~
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.
T1	Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes institutes au profit du domaine public ferroviaire.

PT1 et PT2 abrogés par arrêté du 18 mars 2021